

Sécurité des enfants et du brigadier : c'est la responsabilité de toutes et tous !

Bois-des-Filion, le 28 août 2025 – Bien que les opérations policières s'intensifient lors des rentrées scolaires, la Ville de Bois-des-Filion et le Service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion rappellent aux citoyen.nes de demeurer prudents et de respecter le Code de la route, et ce, tout au long de l'année.

À la rentrée scolaire, des agent.es de prévention sont présents à différentes intersections ciblées aux abords des écoles. S'ils sont témoins de comportements contraires au Code de la route, ils sévissent et donnent des constats d'infraction.

Les comportements dangereux sont à éviter afin d'assurer la sécurité de tous les usager.ères en zones scolaires. Que ce soit un excès de vitesse, un arrêt non conforme, une immobilisation de véhicule à un endroit interdit, le non-respect de la priorité aux piétons aux passages prévus ou des moments de distraction au volant, tous ces comportements dangereux sont parmi les plus souvent observés par les policiers aux abords des écoles.

Attention à notre brigadier

Il veille sur nos enfants à l'intersection de la 33^e Avenue et du boulevard Adolphe-Chapleau, alors veillons sur lui! Sa sécurité est aussi importante que celle des écolier.ères. Le manque de courtoisie au volant peut mettre la vie de ce travailleur en danger.

Pénalités et amendes

Toutes et tous ont la responsabilité de respecter le Code de la sécurité routière. En cas d'infraction, les pénalités et amendes sont élevées :

Non-respect d'un signal d'arrêt émis par un transport scolaire :

9 points d'inaptitude et **322 \$** d'amende

Non-respect d'un signal d'arrêt émis par un brigadier scolaire :

4 points d'inaptitude et **504 \$** d'amende

Excès de vitesse dans les zones scolaires :

Plus de 10 km/h au-dessus de la limite de 30 km/h : **1 point** d'inaptitude et **176 \$** d'amende

Plus de 20 km/h au-dessus de la limite de 30 km/h : **2 points** d'inaptitude et **302 \$** d'amende

Plus de 30 km/h au-dessus de la limite de 30 km/h : **3 points** d'inaptitude et **504 \$** d'amende

Au carrefour de la couronne métropolitaine et des Basses-Laurentides, Bois-des-Filion, qui souligne ses 75 années d'existence, offre une économie prospère et une qualité de vie incomparable dans un environnement paisible à ses 10 600 habitants.

- 30 -

Informations :

Nicolas Carette

Directeur des Communications

450 621-1460 #1017

ncarette@villebdf.ca